

PERGAM GLOBAL FUND

Compartiment de PERGAM FUNDS géré par la société PERGAM

CODE ISIN Classe Eur-R (cap) : LU1546441640

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion

Le Compartiment a pour objectif sur son horizon de placement recommandé de participer à la hausse des marchés d'actions internationaux tout en cherchant à amortir les phases de baisse en cas d'anticipation correcte du gérant sur l'évolution des marchés, en combinant une sélection d'actions, d'obligations et un pilotage du risque par des stratégies de couvertures.

Le Compartiment cherche à surperformer son indice de référence composite en appliquant une stratégie d'allocation flexible recourant à toutes classes d'actifs.

L'indice de référence est le composite 50% du MSCI World Net Return exprimé en Euro et 50% de l'indice EONIA capitalisé, disponibles notamment sur Bloomberg respectivement aux références MBWO Index et DBDCONIA Index.

Politique d'investissement

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire flexible. Le Compartiment est investi dans tous les types d'actifs financiers éligibles pouvant notamment être constitués de valeurs mobilières, d'instruments des marchés monétaires et obligataires, d'actions/parts d'OPCVM et/ou FIA.

Le Compartiment pourra investir dans la limite de 75% de son actif sur des actions (titres vifs) toutes zones géographiques confondues, y compris dans la limite de 10% dans des pays émergents dont les marchés sont règlementés selon l'article 41 de la loi 2010, et respectant des critères de liquidité minimum.

Le Compartiment a également la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif total sur des titres de créance, dépôts à terme et instruments du marché monétaire émis par des entités privées

et/ou publiques, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexé), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

La moyenne pondérée des encours obligataires, au travers d'OPCVM/FIA ou en direct, est au minimum « Investment grade » selon l'échelle de notation d'au moins une des principales agences de notation. Le Compartiment pourra détenir des obligations sans notation ou dont la notation est inférieure à « Investment grade » dans la limite de 40% de l'actif.

Le Compartiment pourra détenir des obligations convertibles à caractère obligataire (peu sensible aux fluctuations de l'action sous-jacente) ou à caractère mixte (sensible aux fluctuations de l'action sous-jacente).

Le Compartiment n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes. Le Compartiment n'investira pas dans des actions de type distressed securities.

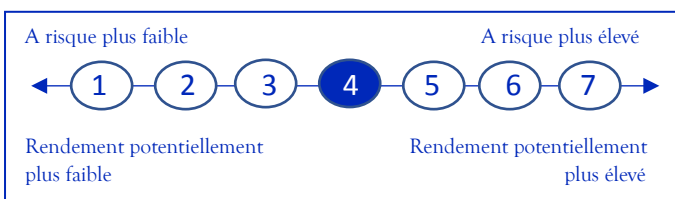
L'exposition au risque de change hors zone Euro n'excédera pas 50% de l'actif net du Compartiment.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les revenus nets de ce Compartiment sont intégralement capitalisés pour la classe Eur-R (cap).

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvrable avant 12h00, heure de Luxembourg (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés à Luxembourg, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explication de l'indicateur et ses principales limites

- L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du Compartiment.
- Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Le Compartiment appartient à la catégorie 4 en raison de l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change.
- Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Compartiment ou exposer le Compartiment à des pertes.
- La valeur des actions ou des titres liés à des actions peut être

affectée par les mouvements de marché boursier quotidiens.

- D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

- En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.
- Risque de crédit : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- Risque de change : la performance peut être affectée par les fluctuations de change.
- Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Compartiment à des pertes financières.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisant la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputées à l'OPCVM, se fonde sur l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer au chapitre VIII. Charges et frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.pergam.net

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT ET/OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée Eur-R (cap)	2% maximum
Frais de sortie Eur-R (cap)	Néant%
Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et/ou de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants Eur-R (cap)	3.70% TTC*
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	10% TTC de la surperformance quand la performance de la valeur nette d'inventaire est supérieure à 5% sur l'année

PERFORMANCES PASSES

- **Les performances seront disponibles après la clôture du premier exercice complet, au 31/12/2018.**
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures
- Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Les performances sont libellées en EURO et s'entendent coupons réinvestis pour le fonds.
- Sicav créée le 17/01/2014

INFORMATIONS PRATIQUES

• **Nom du dépositaire :** CACEIS BANK Luxembourg Branch

• **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM**

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de PERGAM 49/51 avenue George V - 75008 PARIS.

• **Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative**

La valeur liquidative est disponible auprès de PERGAM ou sur le site internet www.pergam.net et sur les sites d'informations financières.

• **Fiscalité**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

• La responsabilité de PERGAM ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

• PERGAM a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant http://www.pergam.net/FR/Informations_reglementaires.php. Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

• PERGAM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

• Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2018.

• Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.